

Arrêté N° 17 / 083 /MMC/SG/DGCM  
portant renouvellement du permis d'exploitation  
artisanale semi-mécanisée dénommé « WUO NE »,  
situé dans le Département de Tiefora, Province de  
la Comoé de la société EXMA.

Visa cf n° 181

LE MINISTRE DES MINES ET DES CARRIERES

18 MAI 2017

- VU la Constitution ;
- VU la loi 036-2015/CNT, du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017, portant remaniement du Gouvernement;
- VU le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 janvier 2017, portant attributions des membres du Gouvernement;
- VU le décret n° 2016 – 027/PRES/PM /SGG – CM du 23 février 2016, portant organisation type des départements ministériels ;
- VU le décret n° 2017-221/ PRES/ PM/MMC du 24 avril 2017, portant organisation du Ministère des Mines et des Carrières;
- VU le décret n° 2017 – 0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n° 2017–023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières;
- VU l'arrêté n°2015-247/MME/SG/DGCM du 19 aout 2015 portant organisation attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2002-056/MCE/SG/DGMGC/ du 23 juillet 2002 portant définition des formes des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et des autorisations ;
- VU l'arrêté n°2002-057/MCE/SG/DGMGC/ du 23 juillet 2002 portant définition des types de repère des sommets des périmètres des titres miniers et des autorisations ;
- VU l'arrêté n°2002-058/MCE/SG/DGMGC/ du 28 juillet 2002 portant dispositions applicables à la publicité relative à la libération de terrains objets de titres miniers et d'autorisations ;
- VU l'arrêté n° 2011-043/MCE/SG /DGMGC du 24/05/2011 portant octroi du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée d'or de WUO NE;
- VU la lettre n°017-0145/MEMC/SG/DGCMIM du 22/02/2017 portant invite à payer des droits fixés à dix millions (10 000 000) francs CFA ;
- VU la quittance n°0312733 du 24 mars 2017 de paiement effectif des droits fixes d'octroi ;
- VU la demande de la société « EXMA » enregistré le 13 avril 2016.



